

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 3 octobre 2011, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent : Monsieur Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

142-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

143-2011

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
régulière du 6 septembre 2011 soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉ

144-2011

**AVIS MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT NUMÉRO
77-2009**

Le conseiller, Monsieur Luc Plante, donne avis
de motion que le règlement numéro 77-2009
articles 13 et 19 sera modifié à une séance
subséquente, concernant la Sécurité, la Paix
et l'Ordre dans les endroits publics.

145-2011

AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTIQUE ET DÉONTOLOGIE

La conseillère, Madame Marise Poulin, donne
avis de motion de la présentation, lors de la
séance du Conseil devant être tenue le 7
novembre 2011, à 20:00 heure, à la salle du
Conseil Municipal, d'un projet de Code
d'éthique et de déontologie.

Le règlement a pour but d'accorder la priorité
aux valeurs de la Municipalité, instaurer des
normes qui favorisent l'intégration des
valeurs et qui serviront à prévenir et
résoudre les conflits éthiques, d'établir les
règles de conduite des élu(e)s.

146-2011

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s)
d'emprunt numéro(s) 60-2005, 79-2009 et 89-
2011, la Municipalité de Saint-Victor
souhaite émettre une série d'obligations, soit
une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a
demandé, à cet égard, par l'entremise du

système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2011, au montant de 3 247 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Victor a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98.65000	222 000	1.50	2012	3.18539 %
		228 000	1.75	2013	
		236 000	2.00	2014	
		244 000	2.50	2015	
		2 317 000	3.00	2016	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98.00800	220 000	1.50	2012	3.34920 %
		228 000	1.75	2013	
		236 000	2.00	2014	
		244 000	2.50	2015	
		2 317 000	3.00	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC PLANTE , SECONDÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOLDUC ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 247 000 \$ de la Municipalité de Saint-Victor soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents. Le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent

Financier authentificateur,
tel que décrit dans le protocole d'entente
signé entre le ministre des Affaires
municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds
conformément aux exigences légales
de l'obligation. À cet effet, le Conseil
autorise le Secrétaire-Trésorier à signer le
document requis par le système bancaire
canadien intitulé « Autorisation pour le
plan de débits pré-autorisés destiné aux
entreprises ».

ADOPTÉ

147-2011

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements
d'emprunt suivants et pour les montants
indiqués en regard de chacun d'eux, la
Municipalité de Saint-Victor souhaite
émettre une série d'obligations, soit une
obligation par échéance, pour un montant
total de 3 247 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
60-2005	117 436 \$
79-2009	2 908 121 \$
89-2011	221 4423 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite
émission, il est nécessaire de modifier
le(s) règlement(s) en vertu duquel
(desquels) ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARISE POULIN, SECONDÉ
PAR MONSIEUR MICHEL BOLDUC ET RÉSOLU
UNANIMEMENT :**

QUE le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s)
précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y
a lieu, afin qu'il(s) soit (soient)
conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous,
et ce, en ce qui a trait au montant
d'obligations spécifié antérieurement en
regard dudit (desdits)

règlement(s) compris dans l'émission de
3 247 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par
échéance, soient datées du 18 octobre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au
nom de Services de dépôt
et de compensation CDS inc. (CDS) et soient
déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme
agent d'inscription en compte, agent détenteur
de l'obligation, agent payeur et responsable
des transactions à effectuer à l'égard de ses
adhérents, tel que décrit dans le protocole
d'entente signé entre le ministre des Affaires
municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents
par des transferts électroniques
de fonds, CDS soit autorisé à faire des
prélèvements directs, pour le paiement
du principal et des intérêts, dans le compte
de l'institution financière suivante : **Caisse
des Sommets de la Beauce, 9 Route 271 Sud,
Saint-Ephrem-de-Beauce, G0M 1R0.**

QUE les intérêts soient payables semi-
annuellement, le 18 avril et le 18 octobre
de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables
par anticipation; toutefois, elles pourront
être rachetées avec le consentement des
détenteurs conformément à la *Loi sur les
dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c.
D-7);

QUE les obligations soient signées par le
maire et le secrétaire-trésorier ou
trésorier(ère). La Municipalité de Saint-
Victor, tel que permis par la Loi, a mandaté
CDS afin d'agir en tant qu'agent financier
authentificateur et les obligations entreront
en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été
authentifiées.

ADOPTÉ

148-2011

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARISE POULIN, SECONDÉ
PAR MONSIEUR MICHEL BOLDUC ET RÉSOLU
UNANIMEMENT :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 247 000 \$ effectué en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 60-2005, 79-2009 et 89-2011, la Municipalité de Saint-Victor émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 60-2005, 79-2009 et 89-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

149-2011

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - SEL À
DÉGLACAGE

Ont soumissionné :

Sel Warwick	90,86 \$/tonne
Sifto	90,88 \$/tonne
Mine Seleine	94,99 \$/tonne

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'accorder la soumission
à Sel Warwick au prix de 90,86 \$/tonne pour
l'hiver 2011-2012.

ADOPTÉ

150-2011

**DEMANDE D'APPUI PROGRAMME MELS - SERVICE
LOISIRS ET TOURISME**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à la majorité des membres
du Conseil, que la Municipalité de Saint-
Victor appuie la demande déposée au programme
MELS par le Service Loisirs et Tourisme de
Saint-Victor.

Monsieur Luc Plante est contre cette
résolution.

ADOPTÉ

151-2011

ILOTS DESTRUCTURÉS

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté
par résolution, le 9 mars 2011, une demande à
portée collective (article 59, LPTAAQ) à la
Commission de protection du territoire
agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande porte notamment
sur l'implantation résidentielle à l'intérieur
de la zone agricole permanente du territoire
de la Municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU QUE cette demande comprend deux
volets soit les îlots déstructurés (volet 1)
ainsi que les secteurs (volet 2) correspondant
aux grandes affectations agroforestière et
forestière du schéma d'aménagement révisé de
la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le <compte rendu de la demande
et orientation préliminaire >, dossier numéro
365748 à la CPTAQ, ainsi que les documents
cartographiques d'accompagnement traduisent, à
la satisfaction de la Municipalité, les
ententes convenues avec la Fédération de l'UPA
de la Beauce et la CPTAQ pour les deux volets
dans le cadre des rencontres du 17 mars (ou 23

mars selon la municipalité) ainsi que du 14 avril 2011;

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor est d'accord avec le texte < compte rendu de la demande et orientation préliminaire > ainsi qu'avec les documents cartographiques d'accompagnement relatifs aux deux volets de l'entente.

La Municipalité s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

ADOPTÉ

152-2011

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Ferme Écoloveau	2 021.03 \$
Sylvain Bilodeau	11.28 \$
Garage Bizier	511.54 \$
Hydro-Québec	4 969.88 \$
Gaz Métro	29.95 \$
Capitale en Fête	868.68 \$
Garage Clermon Fortin	79.75 \$
M.R.C. Robert-Cliche	10 161.79 \$
Hercule Fortin Inc.	492.27 \$
Hydro-Québec Inc.	76.25 \$
Téléphone St-Victor	733.37 \$
Caroline Pépin	105.37 \$
Telus	368.17 \$
Hydro-Québec	6 538.08 \$
Clotures J.-P.	26 827.05 \$
André Ruel	1 480.00 \$
Boivin et Gauvin	205.75 \$
Cordonnerie Bureau	272.28 \$
Porte de Garage Expert	74.05 \$

Paysages Durables		740.51	\$
Environex		56.39	\$
Const. Renaud Bernard	3	332.31	\$
Beauce Bac		383.93	\$
Alliance Coop	13	961.44	\$
Régie Inter. Thetford		792.41	\$
Charp. Martin Cloutier		370.26	\$
DEBB		252.79	\$
Gaétan Jacques Élect.		34.75	\$
Magasin Coop		482.90	\$
Centre Élect. De Beauce		141.54	\$
Centre de l'Aspirateur		45.55	\$
Biolab		839.74	\$
Centre du Camion	2	882.97	\$
Ateliers FLPH	1	359.14	\$
Biblio Région de Québec		71.60	\$
M.R.C. Robert-Cliche	21	672.77	\$
Formiciel		144.09	\$
Ind. Ciment Guadeloupe	4	451.86	\$
Armand Lapointe Équip.	2	510.53	\$
Garage Bizier		583.72	\$
Trans. Adrien Roy Filles	3	058.26	\$
Roche Ltée		607.44	\$
Réal Huot Inc.		429.77	\$
Giroux et Lessard	5	502.76	\$
Ferme Donald Vachon	23	151.43	\$
Laboratoire Certifié		488.68	\$
Féd. Des Muni. du Québec		483.42	\$
Hydraulique Service		199.18	\$
Véolia		916.41	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	55	355.98	\$
Beauce Septique		182.28	\$
Centre Laser du Parc		23.01	\$
Jean-Luc Bilodeau	1	084.99	\$
Location de Beauce	3	370.35	\$
Alliance Coop		520.46	\$
Orizon Mobile		518.07	\$
Fonds d'infor. territoire		24.00	\$
Muni. Tring-Jonction		228.98	\$
Garage Clermont Fortin	4	880.11	\$
Entreprise ALO Pomerleau	10	177.18	\$
Pavage Jean-Luc Roy	22	735.30	\$
Gravière M.J. Lessard	11	075.73	\$
Conception Para-Graphe		39.87	\$
Distribution Daki		72.37	\$
Linde Canada		68.13	\$
Ferme Miro		854.43	\$
Gravière G.N.V.R.	9	668.49	\$

Maximétal	19.11 \$
Extincteurs de Beauce	574.52 \$
Gingras Électrique	259.47 \$
Marise Poulin	15.00 \$
Harold Bureau	15.00 \$

ADOPTÉ

153-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER